



Escroquerie carte bleue

Par Toto74

Bonsoir,

Mon mari a escroqué une voisine en lui subtilisant sa carte bleue pour retirer de l'argent, faire le plein d'essence et passer des commandes sur internet, pour une valeur totale d'environ 2500 euros.
Il a été convoqué à la gendarmerie, il a tout avoué directement.
Il ne sait pas ce qui lui a prit.

Après explication avec la voisine et son fils, ceux ci étaient prêts à retirer leur plainte mais impossible car le dossier était déjà parti au tribunal.

Le jugement est le 22/06.

Que risque t'il, en sachant qu'il est allé voir un psychologue pour essayer de comprendre ce qu'il lui était arrivé pour faire ça.

Nos enfants partent faire des études l'année prochaine et nous n'avons pas les moyens de payer leur location d'appartement. Ça l'a effrayé...

Merci de vos réponses.

Toto

Par ESP

Bonjour

"Il ne sait pas ce qui lui a pris" ne sera pas une explication acceptable par le juge.

Je vous conseillerais de vérifier si vous avez droit à l'aide juridictionnelle, de manière à bénéficier d'un avocat,